



**SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE
SECRETARIAT GENERAL
CELLULE GRANDS PROJETS**

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE, PERIURBAINE ET URBAINE AU NIGER – PEPERN
DON FAD : N°21001550034017/PRET FAD: N°2100150036843/PRET FSN : N°2200166000843
SECTEUR : ENERGIE
PROJET : N° P-NE-F00-004

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET
N°17/CGP/PEPERN/2019
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

Recrutement d'un cabinet ou groupe de consultants pour la réalisation d'un ATLAS du potentiel solaire, éolien et de la biomasse au Niger

- 1- Le Gouvernement du Niger a obtenu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour couvrir le coût du Projet d'Electrification Urbaine, Périurbaine et Rurale (PEPERN), qu'il a rétrocédé à la NIGELEC. Une partie de ce financement est destinée à être utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de Services de Consultants pour la réalisation d'un ATLAS du potentiel solaire, éolien et de la biomasse au Niger.
- 2- Les prestations du Consultant consistent à élaborer un atlas devant servir de document de référence et une base de données fiable sur le potentiel des ressources solaire, éolienne et bioénergétique. Le consultant devra réaliser et développer les cartographies des ressources solaires, éolienne et bioénergétique sur un Système d'Information Géographique (SIG) enrichi par les informations relatives à chaque ressource. Il doit aussi fournir une cartographie des espaces protégés et des couloirs de passage des oiseaux migrateurs.
- 3- La Société Nigérienne d'Electricité – NIGELEC-, au nom du Gouvernement du Niger, invite les Consultants-firmes ayant des compétences avérées dans le domaine des Energies Renouvelables particulièrement en évaluation des gisements solaires, éoliens et bioénergétiques à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les

prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

- 4- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
- 5- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: de 8 heures à 17 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 8 heures à 13 heures les vendredis.
- 6- Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 20 mars 2019 à 17 heures 30 minutes (GMT + 1) et porter expressément la mention «**Manifestation d'intérêt pour Recrutement d'un cabinet ou groupe de consultants pour la réalisation d'un ATLAS du potentiel solaire, éolien et de la biomasse au Niger** ».

SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE – NIGELEC

201, Avenue du Général de GAULLE (PL30), Plateau I,

Attention de : Coordonnateur de la Cellule Grands Projets (CGP)

Numéro de téléphone : +227 20 7520 98

Numéro de télécopie : +227 20 72 32 88

Adresse électronique : maisharou_balla@yahoo.de et laoualimoussa@ymail.com

Le Directeur Général de la NIGELEC

HALID ALHASSANE